



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 31271

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur l'évolution des effectifs de police dont dispose le département de la Seine-Saint-Denis, depuis dix ans. Il lui demande de bien vouloir lui préciser, année par année, cette évolution depuis 1980, ainsi que les probabilités d'évolution dans les trois années à venir.

Texte de la réponse

Reponse. - Le tableau ci-apres fait apparaître l'évolution des effectifs de police urbaine depuis 1980 dans le département de la Seine-Saint-Denis : Voir tableau dans le JO no 23 (année 1992). Ainsi, toutes catégories de personnels confondues (policiers en civil, policiers en tenue, agents administratifs, agents de surveillance de la police nationale, policiers auxiliaires), la Seine-Saint-Denis disposait au 1er janvier 1992 de 3 988 fonctionnaires, soit une progression de + 10,53 p 100 depuis 1980, alors que la population n'a augmenté, dans le même temps, que de 3,91 p 100. Pour 1992, vingt postes d'inspecteurs sont d'ores et déjà offerts pour ce département, à l'occasion des divers mouvements de mutations. Les prises de fonction sont programmées pour début septembre. En outre, cent quatre-vingt-dix gardiens de la paix stagiaires ont été affectés en Seine-Saint-Denis, depuis le début de l'année. L'effort entrepris pour ce département sera poursuivi à l'occasion des futurs mouvements de personnels et sorties d'école, après leur formation initiale, des policiers recrutés en 1991. Il le sera encore - et surtout - dans le cadre des vingt et une mesures du plan d'action pour la sécurité présentée en conseil des ministres du 13 mai dernier par M le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. C'est ainsi que la mesure no 6 prévoit l'extension de la départementalisation - déjà instituée dans vingt-trois départements - à la Seine-Saint-Denis le 1er septembre 1992 avant son application à l'ensemble du territoire national à la fin de l'année 1992. Cette réforme qui a pour objectif de mieux lutter contre la petite et moyenne délinquance regroupe sous un commandement unique les polices urbaines, les renseignements généraux et la police de l'air et des frontières, ce qui permet une gestion plus rationnelle des moyens pour des missions mieux ciblées.

Données clés

Auteur : [M. Raoult ?ric](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31271

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur et sécurité publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 1990, page 3215